



À :

Monsieur Kévin Maurice, maire
Monsieur Pierre Baril, conseiller
Monsieur André Junior Florestal, conseiller
Monsieur Louis Quevillon, conseiller
Madame Martine Renaud, conseillère
Madame Marilou Laurin, conseillère
Monsieur Stephen Rowland, conseiller

Mesdames, Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une séance extraordinaire du conseil municipal est convoquée par monsieur le maire, Kévin Maurice, pour être tenue à la salle de conférence de la caserne des pompiers du secteur « Brownsburg » située au 302, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, lieu autorisé par la résolution numéro 19-12-336, le jeudi 13 avril 2023 à 17 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Embauche d'une ressource au poste de commis comptable aux comptes payables au Service des finances – Poste permanent à temps plein;
5. Établissement d'une servitude de passage sur le lot 6 503 098 du cadastre du Québec – Autorisation de signature;
6. Résultat de demande de prix 2023-09 – Contrôle des matériaux – Travaux de réfection routier;
7. Nomination d'élus responsables des questions familles et aînés et d'une responsable administrative – Constitution, mandat et composition d'un comité de pilotage pour la mise à jour de la Politique de la famille et des aînés – Rôle et les responsabilités des membres du comité;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance extraordinaire.

Donné ce 12^e jour du mois d'avril 2023

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE NOTIFICATION

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai notifié l'avis spécial ci-haut mentionné le 12 avril 2023 aux membres du conseil de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément à l'article 323 de la Loi sur les cités et villes.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique